

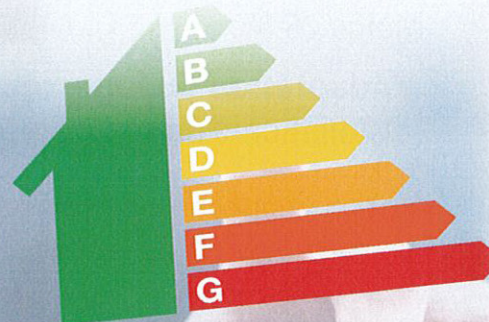
Maison
de
l'Habitat
et du cadre de vie

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT,
ET VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Habiter Mieux

**Le Département vous
accompagne dans votre projet**



adil
du Puy-de-Dôme

**HABITER
MIEUX**
Rénovation énergétique,
tout un programme d'aides

**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah

**Combrailles,
Sioule & Morge**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Depuis 2012, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'est fortement investi dans l'amélioration de l'habitat privé. **Avec le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »**, porté par le Département aux côtés de l'État et de l'Anah, et avec le soutien de nos partenaires financiers, **le Conseil départemental apporte une aide financière et technique afin que tout Puydômois soit logé dans un habitat décent.**

POUR QUELS PROJETS :

▲ **Travaux importants** (logements indignes ou très dégradés)

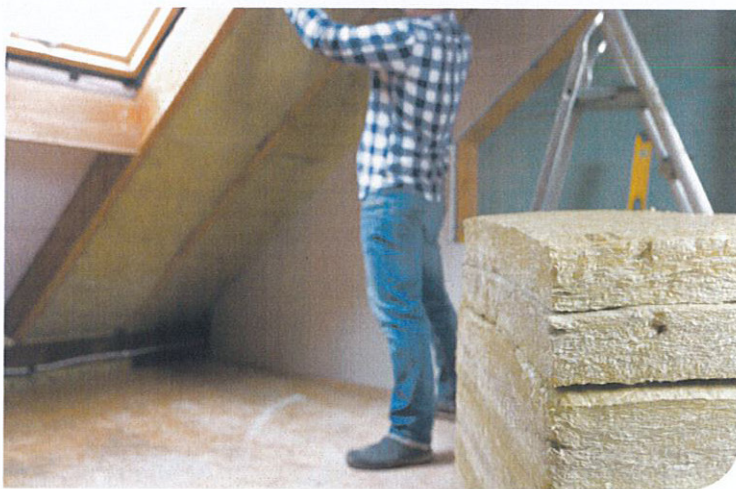
▲ **Rénovation énergétique** (isolation des murs ou des combles, changement des fenêtres, remplacement de la chaudière...) pour atteindre un gain énergétique d'au moins 25 %

▲ **Adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au vieillissement** (installation d'un monte-escalier, remplacement d'une baignoire par une douche,...).

Notre équipe opérationnelle se déplace à votre domicile pour vous accompagner dans votre projet : technicien thermicien, ergothérapeute, conseillère en économie sociale et familiale.

"Je souhaitais faire des économies d'énergie. Le technicien thermicien du Conseil départemental m'a conseillé de remplacer ma vieille chaudière au fuel en fin de vie, par un mode de chauffage moins énergivore et plus performant. J'ai donc remplacé ma chaudière par un poêle à granulés. Il m'a également conseillé d'isoler mes combles. Au total, les travaux coûtaient 10 000 € ; mais grâce aux aides de l'Anah dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux », je n'ai déboursé que 4 500 €. Depuis, je n'ai plus froid l'hiver, et j'ai économisé sur mes factures d'énergie ! "

Jacqueline R., commune de Laqueuille.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT ?

Les conditions :

- ▲ Votre logement est achevé depuis plus de 15 ans,
- ▲ Vous remplissez les conditions de ressources*,
- ▲ Les travaux sont réalisés par des entreprises du bâtiment,
- ▲ Les travaux doivent permettre d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique du logement (pour les travaux de rénovation énergétique),
- ▲ Aucuns travaux ne doivent être commencés avant le dépôt de la demande de subvention.

Quel montant ?

Selon vos revenus, une aide directe allant de 35 % à 50 % du montant HT des travaux peut être accordée par l'Anah.

Notre équipe vous orientera vers les organismes financeurs que vous pourrez solliciter en complément (caisse de retraite, communauté de communes, crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro...) suivant votre situation.



Vous pouvez également bénéficier d'un prêt à taux zéro grâce au fonds habitat «Colibri» du Département sous certaines conditions.

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources	
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	14 790 €	18 960 €
2	21 630 €	27 729 €
3	26 013 €	33 346 €
4	30 389 €	38 958 €
5	34 784 €	44 592 €
Par personne supplémentaire	+ 4 385 €	+ 5 617 €

* Conditions de ressources Anah (valeurs janvier 2019)

VOUS ÊTES UN PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

Les conditions :

- ▲ Les travaux concernent l'amélioration de la performance énergétique ou la réhabilitation pour un logement très dégradé,
- ▲ Vous acceptez de passer un conventionnement avec l'Anah pour une durée de 9 ans et ne pas dépasser le montant de loyer maximum fixé par l'Anah,
- ▲ Les travaux sont réalisés par des entreprises du bâtiment,
- ▲ Les travaux doivent permettre d'atteindre au moins l'étiquette énergétique D,
- ▲ Aucuns travaux ne doivent être commencés avant le dépôt de la demande de subvention.

Quel montant ?

- ▲ Jusqu'à 15 000 € d'aide par logement (l'aide de l'Anah est au maximum de 187,50 euros par m²),
- ▲ Jusqu'à 1 500 € de prime (les travaux de rénovation thermique doivent permettre un gain énergétique de 35 %).



La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge vous propose une subvention complémentaire aux aides « Habiter Mieux » pour la réalisation de vos travaux



PIG départemental
Opérateur : Conseil départemental
Contact : ADIL63
04.73.42.30.75

Catégories de travaux	Ménage aux ressources modestes	Ménage aux ressources très modestes
Travaux de rénovation énergétique	600 €	800 €
Travaux d'adaptation du logement (autonomie, maintien à domicile)	350 €	550 €

Contactez la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, afin de savoir si vous êtes éligible au dispositif du Programme d'Intérêt Général « *Habiter Mieux* » du Conseil départemental et bénéficier de nos aides.

Maison de l'Habitat
et du cadre de vie

Direction de l'Habitat
129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. **04 73 42 30 70**


PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT